



Municipalité de Saint-Chrysostome

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné que :

Lors d'une séance tenue le 2 mai 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 230-2022 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.**

Ce règlement fut soumis à la MRC le Haut-Saint-Laurent pour conformité au schéma d'aménagement et a reçu le certificat de conformité requis en date du 6 juillet 2022.

Ce règlement est disponible, aux heures normales, au bureau de la municipalité situé au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage.

Ce règlement est entré en vigueur le 6^e jour du mois de juillet 2022. Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 26^e jour du mois de juillet 2022.


Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à trois endroits différents dans la municipalité le 26^e jour du mois de juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26^e jour du mois de juillet 2022.


Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier